CONVENTION NATIONALE

RAPPORT

AU NOM DES COMITÉS DIPLOMATIQUE ET DE SURETÉ GÉNÉRALE.

PRÉSENTÉ

Par le Citoyen Hérault, Député du Département de Seine-&-Oise.

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

CITOYENS,

Dans cette multitude de pièces extrêmement importantes que le Général Kellermann nous a fait parvenir, & dont vous avez renvoyé l'examen à vos deux comités, Diplomatique & de Sûreté générale,

réunis, il en eſt une dont nous avons cru ne pas devoir différer à vous donner connoiſſance, en attendant que tout notre travail ſoit achevé, travail dont nous nous occupons avec ardeur, & que nous eſpérons être en état de vous préſenter ſous peu de jours.

C'eſt un paquet adreſſé *à ſon alteſſe royale Monſieur, prince français, au camp, quartier général des émigrés, à Rouſſy*. Ce paquet contient quatre mémoires calomnieux, remis à la Porte Ottomane par les envoyés de Vienne, Berlin, Pétersbourg & Naples, pour décréditer d'avance le citoyen *Sémonville*, envoyé de la République de France à Conſtantinople. Il renfermoit en même-temps une lettre ſignée de M. *Choiſeuil-Gouffier*, écrite en entier de ſa main, & adreſſée aux princes français, qui révèle les trahiſons de cet ambaſſadeur contre-révolutionnaire.

Voici cette lettre : la date eſt remarquable; il l'écrivoit à *Conſtantinople le* 10 *août*. Ainſi, à cette époque à jamais mémorable, pendant la dernière heure de la royauté, & à l'aurore de la République française, & de la liberté du Monde, un agent conſtitutionnel du deſpotiſme tramoit à cinq cents lieues de

nous les moyens de nous asservir, & croyoit encore correspondre aux projets désastreux d'une cour perfide, lorsqu'il n'y a que la liberté & l'humanité qui soient toujours sûres de s'entendre des extrémités de l'Univers, & de n'être traversées par aucun événement dans leur marche éternelle & invariable.

Lettre de M. Choiseul-Gouffier à Monsieur & à M. d'Artois.

Messeigneurs, quoique je n'aye point encore reçu les ordres de vos altesses royales, que j'avois osé solliciter, il y a deux mois, j'espère qu'elles auront daigné recevoir avec bonté l'hommage de mon respectueux dévouement & de mon inaltérable fidélité.

M. l'évêque d'Arras aura, peu de temps après, mis sous vos yeux, messeigneurs, quelques détails relatifs à ma situation & aux circonstances qui se préparoient. Il étoit impossible que nos tyrans se laissassent braver plus longtemps par le seul sujet fidele reste dans tout le corps diplomatique, & qu'ils ne tentassent pas d'envahir un poste d'où ils peuvent espérer de nuire efficacement à la grande cause que vos altesses royales défendent avec tant de gloire & d'énergie.

J'ai reçu, il y a trois jours, une lettre de rappel. Elle m'annonce que je ſuis remplacé par M. de Semonville, & qu'il ſera précédé par Chalgrain, ci-devant mon ſecrétaire d'ambaſſade, dont je m'étois défait ſans lui nuire, en lui faiſant donner un congé, avec la jouiſſance de ſes appointemens ; homme très-borné, violent juſques à la démence, qui affectoit près de moi le plus pur royaliſme, & qui vient de ſe vendre à la horde Jacobite. Il m'eſt preſcrit de lui remettre les archives & la direction des affaires auſſitôt que j'aurai pris congé ; car on ne veut pas même me laiſſer attendre mon ſucceſſeur, quoi qu'il doive déjà s'être embarqué à Gênes, & qu'il ne puiſſe manquer d'arriver inceſſamment.

Les projets de cet ambaſſadeur national ne ſont pas douteux, meſſeigneurs ; & je le ſais armé de tous les moyens propres à en aſſurer le ſuccès. Il doit propoſer à la Porte une alliance fondée ſur les baſes les plus propres à égarer les miniſtres Ottomans. Il fera naître, à force d'argent & d'intrigues, des obſtacles à l'exécution du traité de Siſtow, & n'épargnera rien pour provoquer une rupture, ſoit avec la cour de Vienne, ſoit avec celle de Pétersbourg. Il ira même juſques à promettre une eſcadre françaiſe pour aider à reconquérir la Crimée ; propoſition qui peut produire le plus grand effet ſur le Grand-Seigneur perſonnellement ; & Semonville montrera cet eſcadre déjà prête à ſortir de Toulon, ſi la Porte veut ſeulement

laiſſer entrevoir quelques incertitudes, toujours ſuffiſantes pour empêcher la cour de Vienne de dégarnir cette immenſe frontière qui s'étend depuis le *Diniester* juſques au golfe Adriatique.

Vos alteſſes royales ſont trop éclairées pour ne pas appercevoir les funeſtes inconvéniens qu'entraîneroit cette négociation, en ſuppoſant même qu'elle fut infructueuſe; & vous vous rappellerez, meſſeigneurs, quelle importance Frédéric-le-grand attachoit à une pareille diverſion, lorſque, vers la fin de la guerre de ſept ans, ce prince, ſi bon calculateur, prodiguoit des ſommes immenſes pour engager la Porte à donner ſeulement quelques légeres inquiétudes à la cour de Vienne.

Nous ne pouvons en même-temps nous diſſimuler que Semonville trouvera de grandes reſſources dans les ambaſſadeurs d'Angleterre & de Pologne, qui l'attendent tous deux avec une impatience mal déguiſée.

Tels ſont, meſſeigneurs, les dangers que je redoutois; tels ſont les motifs qui me commandoient impérieuſement de ne point abandonner une place que les ennemis de la monarchie pouvoient occuper avec tant d'avantage. Les mêmes motifs me preſcrivent aujourd'hui de prévenir vos ordres, en ne négligeant aucun moyen d'atténuer les perfides inſinuations de l'aſſemblée Nationale, en faiſant rejetter, s'il eſt poſſible, leur émiſſaire par le Grand-Seigneur, ou, ſi je ne puis l'empêcher d'arriver, en multipliant devant lui les obſtacles, & en

contrariant constamment ses efforts.

Je n'ai pas perdu un instant, messeigneurs, pour éclairer & exciter les ministres Ottomans, qui m'accordent de la bienveillance. Tous ceux qui ont quelque crédit sur l'esprit de sa Hautesse, ont été mis sur le champ en mouvement; ils m'ont parfaitement servi; & peut-être mes seuls moyens personnels eussent-ils réussi; mais, dans une affaire si importante, j'eusse été coupable de rien mettre au hasard, & de ne pas accumuler tous les moyens de succès. Je me suis donc en même-temps concerté avec le baron d'Herbert, sur la marche combinée que nous devions tenir, sans cependant laisser trop clairement appercevoir notre union. Ce ministre a saisi cet affaire avec toute la chaleur que l'on pouvoit attendre de son zèle, & la conduit avec toute la dextérité dont il a déjà donné tant de preuves. Une démarche directe & trop prompte de sa part eut été suspecte, & dans le rapport où il se trouve avec la Porte, presqu'aucun des articles du traité de Sistow n'étant encore exécutés par les Turcs, son intervention précipitée eût même été nuisible: les Turcs ne pouvoient écouter sans méfiance qu'une cour dont l'alliance leur eût déjà été utile & dont les avis parussent dictés par un véritable intérêt pour l'empire Ottoman.

M. d'Herbert, a réussi à faire agir vivement M. de Knobelsdorff, quoique celui-ci n'eût aucune instruction du roi, son maître, sur cet objet. Les premieres insinuations de

cet envoyé extraordinaire de Prusse n'ayant pas semblé produire tout l'effet que nous désirions, le baron d'Herbert l'a déterminé à remettre officiellement à la Porte l'expression la plus énergique de ses sentimens, & à demander une conférence avec le ministre Ottoman, laquelle aura lieu, sous peu de jours, s'il est nécessaire.

Le baron d'Herbert a en même-temps engagé le chargé des affaires de Russie à se joindre à lui ; & ces trois ministres ont fait présenter ce matin à la Porte les mémoires dont je joint ici la copie, qu'eux mêmes ont bien voulu me remettre, en me permettant de les adresser à vos altesses royales.

Vous jugerez sans doute, messeigneurs, devoir faire connoître à la cour de Vienne & à sa majesté Prussienne combien vous êtes sensible au zèle que leurs ministres ont montré pour la cause commune, & à la confiance qu'ils me témoignent, comme à un des plus fidèles serviteurs du roi & de vos altesses royales, seules légitimes dépositaires de son autorité.

J'ose aussi vous prier, messeigneurs, de vouloir bien m'honorer auprès de la cour de Pétersbourg, de quelques témoignages de bonté, qui puissent achever de détruire des impressions défavorables données contre moi par la plus basse intrigue & la plus noire ingratitude, & qui me deviendroient bien pénibles, si elle venoient à me priver de quelques moyens de servir vos altesses royales.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer, meſſeigneurs, que l'envoyé de Naples s'eſt prêté a communiquer à la Porte une dépêche de M. Acton, dans laquelle ce miniſtre, en le prévenant de la nomination de Semonville, je lui dépeint ſous les couleurs les plus odieuſes.

Je n'entrerai point dailleurs, meſſeigneurs, dans le détail de tous les moyens acceſſoires que j'ai employés à l'appui de ces démarches combinées, les agens de ſes intrigues ſecrètes étant inconnus à vos alteſſes royales, & la marche qu'ils doivent tenir étant dépendante des mœurs des Turcs & des uſages de cet Empire.

Chalgrain arrivera aujourd'hui ou demain: mais je ne lui céderai aſſurément pas la place, &, dans tous les cas, je ne prendrai point congé que je n'aye reçu les ordres de meſſeigneurs.

Si nous parvenons à faire repouſſer l'ambaſſadeur national par la Porte; ſi nous pouvons ſeulement retarder deux ou trois mois ſon admiſſion, nous aurons, meſſeigneurs, en écartant ainſi toute crainte d'une diverſion redoutable, remporté une véritable victoire, & nous vous donnerons le temps d'en remporter de plus brillantes ſur les ſcélérats qui menacent l'Europe d'une ſubverſion générale.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

De monſieur & de monſeigneur,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, CROISEUIL-GOUFFIER.

Il faut actuellement vous faire connoître les mémoires que M. *Choiseul-Gouffier* envoyoit aux ci-devant princes. Le plus remarquable est celui de M. *Knobelsdorff*, internonce impérial. Vous y verrez un nouvel exemple de ce systême risible autant que pervers, que la cour de Vienne avoit imaginé, à l'aide duquel cette éternelle & perfide ennemie de la France son alliée, déguisoit mal le dessein de nous déchirer, de nous envahir, & de faire, s'il eût été possible, de la France entière une *province de l'Autriche* : je veux parler du systême qui consistoit à feindre que la guerre n'étoit dirigée que contre les *Jacobins*. Ainsi les *Jacobins* étonnés se sont vus érigés en une puissance Européenne, puissance au fond la plus redoutable peut-être qui ait encore paru, puisque c'est celle de la liberté même.

Mémoire remis à la Porte par l'internonce impérial.

La faction sanguinaire des Jacobins voulant souffler par-tout l'esprit de discorde & d'anarchie dont elle est animée, vient d'expédier à Constantinople un de ses membres les plus dangereux, nommé *Sémonville*, homme tellement noté par la perversité de ses principes, que

plusieurs cours ont déjà décliné ou refusé de l'admettre en qualité de ministre, & même sur leur territoire. Les projets exécrables de cet émissaire, connus de la cour impériale & royale, ne tendent à rien moins qu'à renverser l'harmonie parfaite, si heureusement rétablie entre les deux empires, pour préparer une diversion favorable à des hordes de scélérats que sa majesté impériale, avec ses augustes alliés, travaillent à mettre hors d'état de boulverser l'Europe entière.

L'internonce soussigné, a été trop souvent à portée d'admirer, dans les démarches de la sublime Porte, la haute sagesse & un juste sentiment de sa dignité, pour oser se permettre un seul instant le soupçon qu'elle puisse s'abaisser au point de recevoir, en caractère public, devant le trône où l'honneur siége avec la majesté, le plus décrié des factieux, chargé des propositions les plus insidieuses.

Mais des personnes, ou mal intentionnées, ou mal instruites, affectant de présenter l'admission de Sémonville comme une chose indifférente par elle-même, il est du plus strict devoir du soussigné, d'étouffer leur voix par sa réclamation formelle, & de déclarer que si, contre l'attente des puissances alliées, & contre toute vraisemblance, Sémonville venoit à être admis, la cour impériale devra supposer que le plus puissant intérêt, réveillé par des offres trompeuses, a prévalu sur l'unique parti que prescrivoit à la sublime Porte la délicatesse

extrême de son honneur, savoir, le renvoi absolu d'un émissaire lâché par les ennemis, non seulement des puissances alliées, mais aussi de tout le genre-humain.

Le soussigné, au reste, est assuré que l'explication qu'il a l'honneur de demander officiellement par le présent mémoire, servira à consolider la confiance que sa majesté impériale place déjà dans la précieuse amitié, & les sentimens élevés de la sublime Porte.

Mémoire remis à la Porte par M. l'envoyé de Prusse.

Aussitôt que le soussigné eût appris que le sieur Sémonville étoit nommé ambassadeur de France près la Porte Ottomane, il a cru de son devoir, & du plus grand intérêt de la sublime porte, de la prévenir sur son sujet; il a fait les plus vives instances pour qu'elle s'opposât à son arrivée; l'inutilité de ses insinuations l'engage à présenter dans ce mémoire le détail des raisons qui ont motivé ces démarches.

Le sieur Sémonville, nommé il y a quelque temps ministre de France à la cour de Turin, a été refusé, parce qu'il avoit été reconnu comme zélé Jacobin dans sa conduite à Gênes où il a soulevé le peuple contre le gouvernement, conduite ordinaire & chérie des Jacobins, qui, après avoir ébranlé le trône de la France, répandu la licence & le désordre dans ce royaume, ont pris pour principe de séduire tous les peuples, & de leur prêcher

la révolte & le meurtre de leurs ſouverains. L'exiſtence de M. Semonville eſt dangereuſe dans tout pays, car il eſt jacobin, c'eſt-à-dire, d'une ſecte ſcélérate, composée de fanatiques effrénés, dominés par la rage démocratique, ennemis jurés & aſſaſſins avoués de tous les ſouverains, contre leſquels ils emploient la trahiſon, la perfidie, le poignard & le poiſon: tout leur eſt égal, pourvu qu'ils délivrent la terre des deſpotes, titre injurieux qu'ils donnent aux ſouverains légitimes; voilà leur langage & leur morale; morale infernale qu'ils ont eu le front de débiter à la face de l'univers entier. Tels ſont tous les Jacobins. Tel eſt M. Semonville; & un tel monſtre s'approchera juſqu'aux pieds du trône ſacré de l'empereur des Ottomans! Cette idée m'a ſaiſi d'horreur. Mon cœur alarmé pour des jours qui lui ſont précieux, a parlé; mais s'il étoit poſſible que ce langage vrai de mon cœur ne fut pas écouté, je pourrois encore ajouter celui de la politique. D'abord, je crois qu'il eſt contre la dignité d'un auſſi grand ſouverain, de recevoir un miniſtre déjà refuſé & dédaigné par une autre cour; mais *le roi mon maître, actuellement en guerre, pas contre la France, mais contre les Jacobins & les malheureux qu'ils ont ſéduits*: le roi mon maître, dis-je, inſtruit du caractère de M. Semonville, sûr que la ſublime Porte a auſſi été inſtruite par moi, ne ſera-t-il pas dans le cas de ſoupçonner le plus grand réfroidiſſement de la part de ſon amie, qui n'a pas ba-

lancé à recevoir & à reconnoître comme ambaſſadeur un des principaux membres de cette ſecte, ſon ennemie perſonnelle. Les puiſſances voiſines de l'empire Ottoman ne ſeront-elles pas alarmées par la poſſibilité d'un ſuccès de négociations qui ont pour but d'armer de nouveau la Porte contre elles ? ces alarmes occaſionneront des meſures que la prévoyance preſcrit ; & de méfiance qui, néceſſairement, altéreront la bonne harmonie que la paix vient heureuſement de rétablir.

Lorſque je propoſe à la ſublime Porte de renvoyer M. Semonville, ce n'eſt pas que j'entends qu'elle refuſe tout autre miniſtre que la France lui enverroit : ce ſeroit ſe déclarer ennemie de la nouvelle conſtitution ; mais un miniſtre n'étant autre choſe que l'organe qui achève entre les deux cours les liaiſons d'une amitié parfaite, une cour qui dans un individu trouveroit des qualités qui la choquent, peut très-bien décliner ſa réception, & en demander un autre. La ſublime Porte, en refuſant de recevoir le ſieur Semonville, ne le ſera donc en aucune manière ſes liaiſons avec la France.

Le 9 août 1792. KNOBELSDORFF.

Note de l'Ambaſſadeur de Naples à l'Envoyé de la même cour près la Porte, & communiquée au miniſtère Ottoman.

La cour de France ayant deſtiné pour

ambaſſadeur de France à la Porte un certain M. de Semonville, j'eſtime qu'il n'eſt ni ſuperflu ni indifférent de prévenir votre ſeigneurie très-illuſtre du caractère & des qualités de ce ſujet, afin que ſans s'expoſer à la ſurpriſe, on forme un ſyſtême pour traiter avec lui avec ſûreté & tranquillité. Il étoit miniſtre à Gênes, où il n'y a point de moyen qu'il n'ait tenté pour attirer ce gouvernement dans l'alliance de la France; & dans l'impoſſibilité de réuſſir, il a mis en avant l'argent & les ſuggeſtions pour gagner le peuple & l'induire à une révolution; finalement, & d'après le plan le plus ſcélérat, il a propoſé à l'aſſemblée de faire un débarquement de troupes dans le territoire de la république, dans la perſuaſion qu'avec une force & de l'argent on parviendroit à y faire une révolution, pour enſuite paſſer en Italie, & la dévaſter plus que n'ont fait les Huns & les Goths. Ce projet fut accepté, & on en craint encore l'exécution. Il fut deſtiné à être miniſtre de la cour de Turin; mais ce ſage gouvernement ne lui permit pas de paſſer Alexandrie, & lui fit entendre qu'il pouvoit retourner ſur ſes pas; il fut propoſé pour ambaſſadeur à Veniſe, mais il a été refuſé ouvertement par le Sénat. On le dit à préſent deſtiné pour la Porte, & on aſſure qu'il eſt pourvu d'une bonne ſomme d'argent, & toujours dans les mêmes diſpoſitions. Il convient donc que votre ſeigneurie très-illuſtre ait l'œil ouvert ſur ſes démarches, le traite avec beau-

coup de réserve, & rende compte de tout pour l'information du roi. La Porte ne doit point être moins vigilante, pour n'être pas la victime de ses discours séditieux, & entrainée dans quelque faux pas : comme ce sujet est connu de toutes les cours, on peut supposer que dès que les deux cours impériales de Vienne & de Pétersbourg seront informées de la destination de cet homme, elles en feront prévenir le divan, afin qu'il se tienne sur ses gardes, & ne soit pas compromis.

Naples, 17 juillet 1792. *Signé*, JEAN ACTON.

Lettre.

L'envoyé extraordinaire de S. M. le roi des deux-Siciles vient de recevoir une dépêche de sa royale cour, dont le contenu étaut de nature à vivement intéresser la sublime Porte, l'attachement inaltérable que le soussigné professe pour elle, lui fait un devoir de donner promptement communication de cette dépêche en original à la sublime Porte ; bien persuadé que tout ce qu'il vient exposer de la part d'une puissance, sincère & loyale amie de l'empire Ottoman, ne peut manquer de faire la juste impression qu'il mérite. En même temps que le soussigné soumet le tout à la plus sérieuse considération, à la sagesse bien connue & aux lumieres de la sublime Porte, il prend cette occasion pour renouveller à son

excellence le Reis Effendi les assurances de sa respectueuse obéissance.

Pera, 9 Août 1791.

Vous jugez, Citoyen, que nous n'avons besoin d'ajouter aucune réflexion à la lecture de ces pieces. La lettre de M. Choiseuil-Gouffier, dont la publicité de l'impression tirera une vengeance éclatante, prouve suffisamment l'énormité du crime de cet ambassadeur parjure à la nation; de cet homme qui fait un usage déplorable de son esprit & de ses talents; qui a rompu depuis long-temps tout commerce avec les patriotes, & qui cependant étoit à la cour le plus avancé peut-être dans les idées philosophiques; à cette époque, digne du souvenir de l'histoire, où des courtisans spirituels se montroient à l'envie les amis de la liberté, sous la condition tacite d'en être toujours les protecteurs.

Il est encore un autre homme nourri des mêmes maximes que vous allez voir figurer dans deux autres pieces dont il nous reste à vous donner connoissance; c'est le ci-devant *comte de Moustier*. Voici les instructions

que

que lui donnoient les ci-devant princes, & la lettre qu'il leur répondoit.

Traduction littérale d'une note remise au ministre Ottoman par le chargé des affaires de Russie.

Sa Majesté Impériale a saisi toutes les occasions pour prouver à la sublime Porte qu'elle désire de maintenir la paix entre les deux empires; & comme le chargé des affaires de Russie estime qu'il est de son devoir le plus sacré de prévenir sur tous ces objets qui ne pourroient pas convenir entièrement aux sentiments de sa très-gracieuse souveraine, il croit devoir représenter à la sublime Porte qu'il a reçu l'avis officiel que M. Semonville a été nommé ambassadeur à Constantinople par la soit disante assemblée nationale de Paris; & attendu qu'il est assuré que toutes les démarches de cet homme, dévoué à un sistême faux & dangereux, ne pourront tendre qu'à détruire la bonne harmonie qui vient de se mettre heureusement entre les deux empires, il est évident que la présence de ce ministre ne pourra être agréable à sa majesté impériale de toutes les Russies, ni convenable à la dignité de la sublime Porte; quand même il n'existeroit contre M. Semonville, d'autres raisons que celle qu'il a été refusé comme ministre par plusieurs cours.

La nouvelle preuve d'amitié que donne la cour de Russie par cette ouverture, ne laisse pas douter le soussigné, chargé d'affaires, que la sublime Porte, ne lui fournisse une marque

réelle de ses bons sentimens, en refusant d'accepter M. Semonville.

CHVOSTON,

Le 9 Août 1792.

Instruction pour M. le comte de Moustier.

M. le comte de Moustier fera sentir aux ministres de sa majesté Prussienne, & à M. le baron de Breteuil combien il est indispensable pour la France qu'il existe un centre d'autorité où tous les rayons aboutissent (sur cet article les princes n'ont rien à lui prescrire: il savent combien il est rempli de cette vérité, & la manière dont il sait la prouver); mais il lui fera sentir en même-temps que, tant que la captivité du roi durera, se centre d'autorité ne peut être qu'un régent en titre, & que si Monsieur en exerçoit les fonctions, sans en prendre le titre, il violeroit lui-même le premier les loix qu'il est armé pour rétablir. Si on objectoit l'espèce d'autorité dont jouissent aujourd'hui les princes, il lui seroit facile de faire voir que c'est une pure autorité de respect pour leur naissance, de confiance en leurs personnes, & sur-tout de besoin d'un chef; mais à laquelle ceux qui la reconnoissent pourroient se soustraire sans qu'il y eut proprement de reproche à leur faire. M. le comte de Moustier est parfaitement en état de prouver la vérité de ses assertions, mais sa modestie lui ayant fait désirer d'avoir des coopérateurs, les princes lui envoient les deux personnes qu'il a lui-même désignées.

M. le comte de Moustier fera sur-tout

sentir que ce n'est pas seulement un droit que Monsieur réclame, mais un devoir indispensable qu'il a à remplir ; que l'on peut bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs, & qu'il se rendroit moins coupables en laissant les choses *in statu quo*, & exerçant conjointement, avec M. d'Artois l'autorité précaire dont ils jouissent, qu'en exerçant sans titre une autorité qui n'appartient qu'au titre. Si les personnes avec lesquelles M. le comte de Moustier traitera en convenant de la nécessité de ce titre, étoient effarouchées de celui de régent, & inclinoit pour celui de lieutenant-général du royaume. M. le comte de Moustier leur feroit sentir que l'autorité du régent est bien connue, mais que celle de lieutenant-général l'est moins ; que c'est plutôt une espèce de titre honorifique, qu'un titre emportant l'autorité, à moins que le lieutenant-général n'ait une commissérie du roi.
A l'appui de cette assertion il citeroit les exemples d'Antoine, roi de Navarre, & de M. Gaston, qui furent sous les minorités de Charles IX & de Louis XIV, lieutenant généraux du royaume, tandis que les deux reines meres exerçoient, sous le titre de régentes, la plénitude de l'autorité royale. Si on citoit l'exemple de Charles V. au moment de la captivité du roi Jean, M. le comte de Moustier pourroit faire voir que cet exemple est plutôt favorable que contraire à cette assertion, puisque Charles V. qui se trouvoit en état de minorité quand son pere fut fait prisonnier,

n'oza pas, par cette raiſon, prendre le titre de régent, mais qu'il le prit auſſitôt qu'il fut devenu majeur.

L'objection du danger que le titre feroit courir au roi feroit aſſurément la plus puiſſante de toutes, ſi elle n'étoit en même-temps la moins fondée. M. le comte de Mouſtier l'a déjà détruite d'avance, & il lui ſera bien aiſé de la détruire une ſeconde fois; ainſi les princes n'ont rien à lui preſcrire à cet égard.

Si l'on oppoſoit une prétendue volonté du roi & de la reine, M. le comte de Mouſtier ſe borneroit à demander ſi cette volonté s'eſt manifeſtée depuis le dix août dernier : il eſt impoſſible qu'elle l'ait été ; & ſi l'on prétendoit que, dans les inſtructions données avant cette époque, leurs majeſtés avoient prévu la cataſtrophe, M. le comte de Mouſtier peut répondre que leur courage a pu la leur faire prévoir pour elles-mêmes ; mais non dans ſes effets relativement au royaume.

Quand à la queſtion que M. le comte de Mouſtier a faite relativement à l'adminiſtration du royaume pendant la régence, la réponſe eſt ſimple. Un régent, pendant la captivité du roi, ne peut rien faire que de proviſoire, parce que, tout enchaîné qu'eſt l'exercice des facultés de l'ame du roi, ces facultés n'exiſtent pas moins : or ſa majeſté a tracé elle-même à *Monſieur* la route qu'il doit ſuivre, par ſa proteſtation du 20 juin 1791 : *Monſieur* ne peut donc que rétablir les parties

de l'ancien régime qui ſont indiſpenſables pour faire aller la machine, ſans ſe permettre de préjuger le parti que le roi, redevenu libre, prendra ſur le tout.

A Hélange, 3 *Septembre* 1792.

Louis-Staniſlas-Xavier, Charles-Philippe.

Réponſe de M. de Mouſtier.

Monſieur, je ne pourrai eſſayer de faire valoir les excellens motifs en faveur de la régence, renfermés dans les inſtructions de *Monſieur*, & de *Mgr. Comte d'Artois*, qu'après l'arrivée de M. le baron de Breteuil, dont l'abſence arrête toute délibération à ce ſujet.

Les principaux perſonnages du côté pruſſien ſont convaincus du droit & en conviennent; Monſeigneur le comte de Schulembourg lui même a été pouſſé par *Monſieur* juſqu'à l'aveu du motif particulier de refus de reconnoître le titre légitime de *Monſieur*, à moins que la cour de Vienne ne s'y décidât.

C'eſt de ce côté-là que vient l'obſtacle eſſentiel qui arrête une meſure auſſi importante que celle de l'établiſſement d'un gouvernement dans les pays ſoumis par les armes des puiſſances qui diſpoſent en ce moment du ſort de la France. Leurs alteſſes royales n'ignorent pas quelles cauſes particulières peuvent avoir contribué à élever ou à entretenir cet obſtacle. Ce ſont ces cauſes qu'il conviendroit de détruire, parce qu'alors les effets ceſſeroient d'eux-mêmes.

La retraite de M. de Calonne eſt déjà un grand point. Si cette réſolution avoit pu être priſe lorſque *Monſieur* a écrit à l'empereur, &

qu'on eût insinué alors à M. de Spielmann que le desir de ne pas se trouver en opposition avec ses avis, avoit déterminé en grande partie la retraite de M. de Calonne, je pense qu'on seroit aujourd'hui fort avancé du côte de la cour de Vienne. Il ne faut pas se flatter d'y avoir beauconp gagné par la retraite de M. le Prince de Kaunitz, si le crédit de M. Spielmann n'en est que plus grand; c'est celui-ci dont il faut tacher d'obtenir la confiance & l'intérêt, tant pour le moment que pour la suite. Peut-être leurs altesses royales jugeront-elles que pour cela il conviendroit d'employer le ministère de quelque personnage exercé à traiter avec des Allemands, qui ne fut pas imposant par son extérieur ni par sa naissance, & qui eût beaucoup de dextérité, sans en avoir l'apparence. Le choix des négociateurs décide en grande partie du succès de leurs missions, soit pour, soit contre.

La déférence de leurs altesses royales pour la volonté du roi & de la reine ne sauroit être méconnue, d'après leur résolution de reconnoître l'influence de M. le baron de Breteuil: ce qui fait encore un point important pour écarter les inquiétudes qui sont les véritables causes de l'opposition que rencontre *Monsieur*.

Sans doute qu'après avoir été aussi loin, leurs altesses royales auront beaucoup moins de peine à adopter les autres mésures qu'on a paru désirer de leur part, pour justifier la confiance qu'on voudroit leur accorder, principalement du côté prussien. Ces mesures seront

expliquées par une note que M. le marquis de Lambert a rédigée d'après une conférence à laquelle ont aſſiſté monſeigneur le duc de Brunſwick, M. le Prince Hohenlohe, M. le prince de Naſſau, M. Lambert & moi.

Je puis certifier à leurs alteſſes royales, que leur caractère & leurs vues perſonnelles ne cauſent aucune inquiétude de ce côté-ci, & que l'on y a le plus grand déſir de contribuer en même temps à tout ce qui peut leur être utile, & à tout ce qui peut leur être agréable, ſans contrarier le grand objet. Mais on croit qu'on ne pourroit pas ſans inconvénient, ſur-tout d'après l'exemple du paſſé, leur accorder un plus haut dégré de confiance, à moins que les perſonnes qui font encore ombrage ne paruſſent plus en meſure d'exercer leur influence.

Je crois de mon devoir de parler avec cette franchiſe, puiſque j'ai vu conſtamment que le manque de ſuccès de leurs alteſſes royales auprès des puiſſances auxiliaires, je crois qu'on pourroit dire arbitres, tenoit à de certaines cauſes dont une ſeule vient d'être écartée; celle-là étoit bien la principale, mais les autres paroiſſent encore trop graves pour ne pas exiger l'attention ſérieuſe de leurs alteſſes royales.

Dès que la grande queſtion ſera agitée, je ne négligerai aucun moyen pour faire valoir les droits de *Monſieur*. M. le prince de Reuss s'eſt avoué convaincu, mais a exprimé en même temps ſes regrets d'être lié & d'avoir été borné à la faculté de faire des obſervations à ſa cour. Il m'a aſſuré qu'il avoit traduit celles que je lui

967

avois fournies, aussitôt que je les lui ai eu remises.

Après m'être entretenu avec M. l'abbé Marie & M. Courvoisier, sur les différentes causes qui s'opposent à un succès que personne ne désire plus vivement que moi, puisqu'il a pour objet la gloire & la satisfaction de leurs altesses royales & le salut de la France, je ne puis que m'en référer à ce que le premier pourra mander, & le second rendre en personne à leurs altesses royales. Je crois convenable & utile que M. l'abbé Marie attende l'arrivée de M. le baron de Breteuil, pour juger & guider mes démarches relativement à l'objet qui m'est prescrit. Si les choses prennent une bonne tournure, il me sera très-utile d'être assisté de M. Courvoisier, pour la rédaction de tous les argumens propres à procurer une bonne forme au fond; mais j'ai compté sur son zèle en ce moment, pour l'engager à retourner auprès de leurs altesses royales, afin qu'elles puissent connoître, par les détails dans lesquels il entrera aussi particuliérement qu'il est possible, la véritable situation des choses sous différens rapports.

Signé, le Comte de MOUSTIER.

PROJET DE DÉCRET.

Vos comités, Diplomatique & de Sûreté générale, réunis, vous proposent en conséquence de décréter d'accusation les sieurs Choiseuil-Gouffier & de Moustier, & de renvoyer au comité des décrets la rédaction de l'acte d'accusation.

De l'imprimerie d'ÉTIENNE VIDALIN. 1792.